

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 13 décembre 2021, à 19 :00hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josine Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:08hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

7968-12-2021
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

7969-12-2021
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

7970-12-2021
Adoption du
règlement 212-
2021
Prévisions
budgétaires 2022

Règlement 212-2021
concernant les prévisions budgétaires 2022

Attendu que le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires comprenant le tableau des salaires pour l'exercice financier 2022;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance régulière du 15 novembre 2021;

Attendu qu'un projet du règlement a été déposé à la séance du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le Conseil le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Revenus :

1. Taxe sur la valeur foncière :	2 088 219\$
2. Taxe sur une autre base :	721 442\$
3. Paiement tenant lieu de taxes :	35 677\$
4. Transferts :	439 984\$
5. Services rendus organismes municipaux :	36 000\$
6. Autres services rendus :	152 696\$
7. Impositions de droits :	77 100\$
8. Amendes et pénalités :	12 000\$
9. Intérêts :	5 000\$
10. Autres revenus :	6 000\$

TOTAL DES REVENUS : 3 574 118\$

Article 2 Charges:

1. Administration générale :	446 362\$
2. Sécurité publique :	507 870\$
3. Transport :	682 837\$
4. Hygiène du milieu :	622 956\$
5. Santé et bien-être :	89 305\$
6. Urbanisme et mise en valeur :	92 696\$
7. Loisirs et culture :	148 015\$
8. Frais de financement :	<u>62 477\$</u>

TOTAL DES CHARGES : 2 652 518\$

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À
DES FINS FISCALES** 921 600\$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement de la dette (206 000\$)
Activités d'investissement (715 600\$)

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE A DES FINS FISCALES** 0 \$

Article 3 Entrée en vigueur du règlement :
Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Madame Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Greffière-trésorière

**Période de
questions**

Quelques questions ont été posées.

**7971-12-2021
Levée de la
séance**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :17hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

